

MINISTERE DE LA COOPERATION

-----

CLUB DU SAHEL (OCDE)

ETUDE

INVENTAIRE DES MESURES DE MAITRISE DES ECHANGES  
EXTERIEURS CEREALIERES DES PAYS D'AFRIQUE DE L'OUEST  
DU CAMEROUN ET DU TCHAD

SYNTHESE DES PREMIERS TRAVAUX

Diffusion restreinte

Paris  
30 Novembre 1988

IRAM PARIS  
INRA - ESR MONTPELLIER

*Cette étude a été réalisée par une équipe IRAM/INRA :*

- à la demande du Club du Sahel et du Ministère de la Coopération (sous-direction du Développement Rural)*
- sur financement du Ministère de la Coopération*
- avec l'appui du CILSS (Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel) qui a mis à disposition un consultant pour la phase finale de l'étude*

*Les idées et les faits exposés dans ce rapport le sont sous la responsabilité de leurs auteurs et n'engagent pas nécessairement le Ministère de la Coopération, l'OCDE, le Club du Sahel ou le CILSS.*

*I.R.A.M. (Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de Développement)  
49, Rue de la Glacière - 75013 - PARIS - Tel : 43 36 03 62*

*I.N.R.A. (Institut National de la Recherche Agronomique, Département d'Economie  
et de Sociologie Rurales)  
Place Viala - 34100 - MONTPELLIER - Tel : 67 54 47 23*

ETUDE  
INVENTAIRE DES MESURES DE MAITRISE DES ECHANGES  
EXTERIEURS CEREALIERES DES PAYS D'AFRIQUE DE L'OUEST  
DU CAMEROUN ET DU TCHAD

SYNTHESE DES PREMIERS TRAVAUX

*"...l'impatient inventaire du monde  
que poursuit notre siècle..."*

*A. Malraux*

30 Novembre 1988

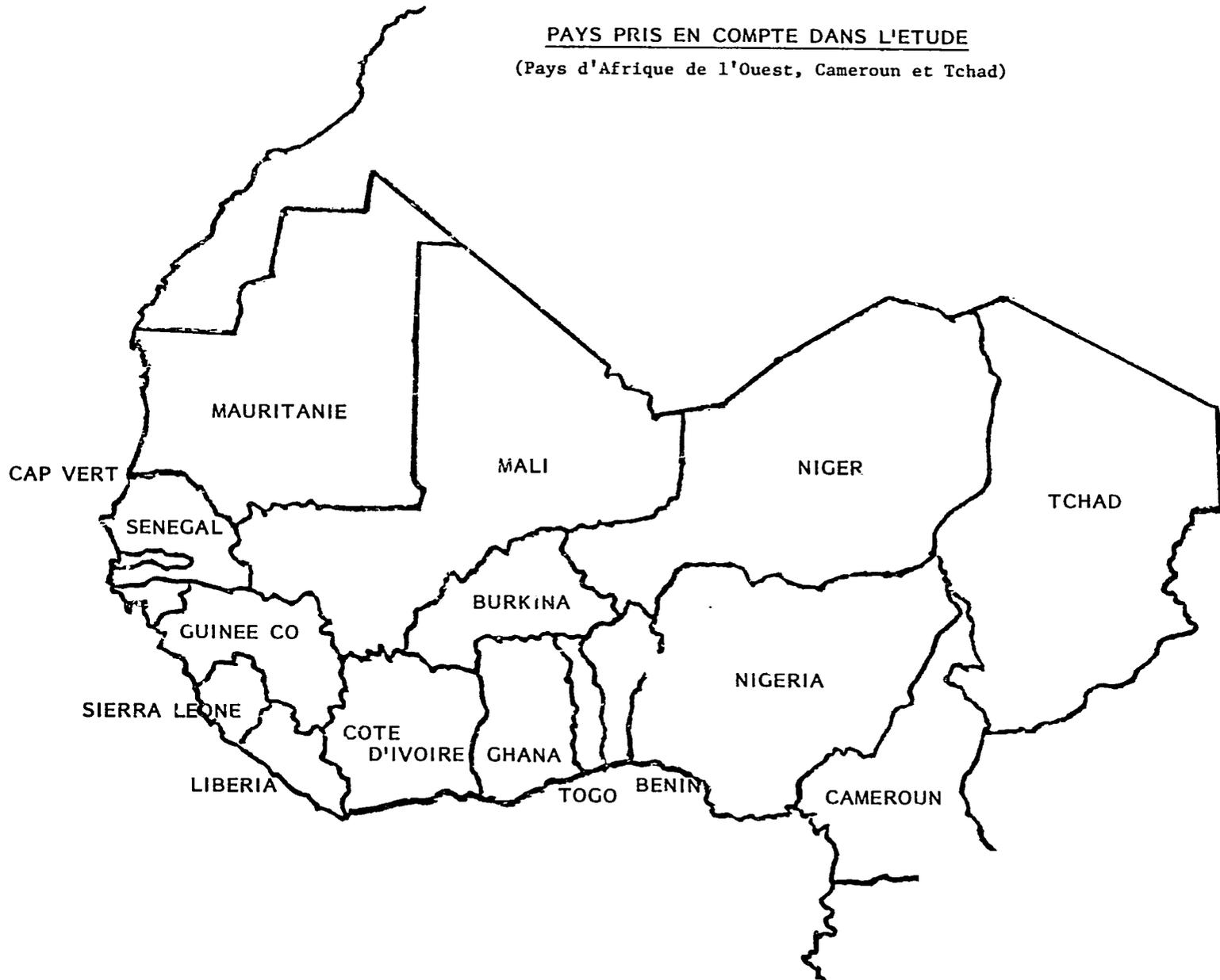
Ces travaux ont été menés dans le cadre de l'IRAM durant la période de Juin à Novembre 88 par une équipe constituée de :

- P. Vionnet et F.X. Barde, stagiaires DESS de la Faculté de Sciences Economiques de Rennes - ils ont assuré l'élaboration du dossier n° 1 "inventaire provisoire des mesures".
- D. Harre et G. Mettetal pour l'élaboration du dossier n° 2 "inventaire provisoire des flux".
- D. Coulibaly (CILSS), J. Egg (INRA) et G. Mettetal pour le dossier n° 3 "Etudes de cas Gambie-Mali-Mauritanie-Sénégal".
- J. Egg (INRA) et J.P. Lemelle pour la note de synthèse et la direction de l'ensemble des travaux.
- J. Coussy, maître-assistant à l'EHSS, J.J. Gabas, J. Coste et D. Gentil ont apporté un appui technique lors des différentes phases des travaux.
- F. Poupard et R. Philibert ont assuré les travaux statistiques et informatiques dans le cadre des dossiers 1 et 2.

## S O M M A I R E

	<u>Pages</u>
Avertissement .....	1
CONTEXTE ET OBJECTIF GENERAUX DE L'ETUDE .....	3
 <u>PREMIERE PARTIE :</u>	
PRESENTATION SYNTHETIQUE DES TROIS DOSSIERS .....	5
Dossier 1 : INVENTAIRE PROVISoire DES MESURES D'ECHANGES .....	7
Dossier 2 : INVENTAIRE PROVISoire DES FLUX CEREALIERS .....	11
Dossier 3 : ETUDES DE CAS - GAMBIE, MALI, MAURITANIE, SENEGAL.	15
 <u>DEUXIEME PARTIE :</u>	
PRESENTATION DES PRINCIPALES DONNEES ET RESULTATS ACTUELS ....	17
DONNEES ET RESULTATS PROVISoires DE L'INVENTAIRE MESURES .....	19
DONNEES ET RESULTATS PROVISoires DE L'INVENTAIRE FLUX .....	27
RESULTATS ET REFLEXIONS A PARTIR DES ETUDES DE CAS .....	32
. Mécanismes et logiques des échanges céréaliers dans les cas Gambie, Mali, Mauritanie, Sénégal .....	32
. Amélioration de l'information des inventaires par les études de cas .....	37
 <u>TROISIEME PARTIE :</u>	
REFLEXIONS METHODOLOGIQUES ET TECHNIQUES A PARTIR DES RESULTATS ACTUELS DE CES TROIS DOSSIERS. PROPOSITIONS POUR L'ETABLISSE- MENT DEFINITIF DES INVENTAIRES MESURES ET FLUX .....	39
ENSEIGNEMENTS A TIRER DE CETTE PREMIERE PHASE DES TRAVAUX D'INVENTAIRE .....	41
<u>CONCLUSIONS</u> : PERSPECTIVES DE CES TRAVAUX ET RESULTATS .....	45

PAYS PRIS EN COMPTE DANS L'ETUDE  
(Pays d'Afrique de l'Ouest, Cameroun et Tchad)



### AVERTISSEMENT

avant lecture de cette note de synthèse et des trois dossiers "inventaire des mesures" n° 1, "inventaire des flux" n° 2, et "études de cas" n° 3.

Tous les travaux de l'étude "Inventaire" ont été menés sur période courte, de Juin à Octobre 88. Compte tenu de l'ampleur de cette tâche et des délais impartis, il doit être clair pour tout lecteur que ces dossiers ne sont et ne peuvent être considérés comme définitifs. En effet, certains aspects méthodologiques n'ont pu être résolus, l'accès à certaines sources d'information n'a pas été possible, enfin la discussion et la confrontation de toutes ces données et résultats provisoires avec les partenaires nationaux n'ont pu être menées comme il se doit.

Pour toutes ces raisons, d'ordres méthodologique et technique, qui sont développées amplement dans les trois dossiers et présentées de façon synthétique dans cette note d'introduction, l'équipe responsable de ces travaux tient à insister sur la prudence et la réserve que tout lecteur se doit d'avoir quant à l'utilisation immédiate de ces travaux. Quitte à apparaître quelque peu paradoxale à ce moment précis où est faite une première diffusion de toutes ces données, chiffrées ou non, cette recommandation vise à convaincre le lecteur qu'avant de pouvoir oeuvrer à partir de ces données, un important travail de consolidation est à faire. Cet avertissement aurait dû apparaître à plusieurs endroits de chacun de ces dossiers. Pour ne pas lasser et décourager, il figure en première place dans cette note de synthèse. Il incite les lecteurs à apporter leurs réflexions et leurs contributions pour que ces inventaires flux et mesures soient effectivement dressés dans les meilleurs délais et puissent être de nouveaux outils à la disposition de tous ceux qui travaillent sur la question d'échanges céréaliers et d'espace régional.

Il y a lieu d'insister également sur la perspective dans laquelle ces travaux ont été menés. En effet, en plus de l'objectif de finaliser cette première étude, l'équipe a eu le souci de resituer son travail par rapport aux travaux et réflexions menés par d'autres équipes ou institu-

tions sur ces mêmes thèmes. Pour cette raison, la préoccupation de travailler sur le long terme, en privilégiant donc les aspects de systématisation, de capitalisation et de réflexion a été prise en compte continuellement dans la démarche de l'équipe. Enfin, toujours dans ce même esprit, il y a lieu d'indiquer que ce travail n'a pu être réalisé que grâce à une équipe INRA/IRAM très motivée par le thème et les enjeux, qui a sollicité et bénéficié de nombreux appuis. Parmi ceux-ci, doivent être cités principalement le Ministère de la Coopération, le Club du Sahel, le CILSS, la CCCE et le CFCE.

Grâce à cette dynamique et cette nouvelle expérience acquise dans un domaine relativement peu abordé techniquement, jusqu'à maintenant, l'équipe est persuadée que le travail ébauché ici pourra être poursuivi. Une prochaine étape pourrait être définie à partir des débats et discussions qu'elle souhaite mener avec le plus grand nombre d'interlocuteurs à partir de ces résultats.

## CONTEXTE ET OBJECTIF GENERAUX DE L'ETUDE

La tendance à la substitution croissante des céréales importées aux céréales produites localement dans la consommation des pays Ouest africains, sahéliens plus particulièrement, fait peser de lourdes hypothèques sur le développement de la production de cette région et, par voie de conséquence, sur la capacité des Etats à assurer leur sécurité alimentaire. Face à ce constat général, les responsables des politiques agricoles nationales et des agences de coopération cherchent à voir quelles réponses peuvent être apportées en termes de stratégie de développement. Les recommandations du colloque de Mindelo en 1986, mais aussi, depuis, de nombreux travaux et réflexions ont avancé l'idée d'une approche régionale (sous forme d'espace régional protégé, ...) englobant les pays côtiers et enclavés. Celle-ci pourrait permettre, grâce à une régulation et à une meilleure maîtrise de ces importations de céréales, de stimuler les productions céréalières des pays africains et faire en sorte que les investissements productifs agricoles gardent, à long terme, une contribution majeure par rapport aux demandes nationales de ces pays.

Or, l'explicitation et la proposition "d'un espace régional" constituent une tâche délicate à beaucoup de points de vue. Pour ne reprendre qu'une approche technique (celle qui fait l'objet des travaux présentés ci-après), ces tâches exigent une information et une connaissance précises, accessibles à tous les décideurs concernés par cette idée. Or, actuellement, ces données sont dispersées, fragmentaires et, de ce fait, rarement prises en compte de façon sérieuse dans les travaux portant sur l'objet même d'espace régional.

C'est sur la base d'un tel constat que le Ministère français de la Coopération, conjointement avec le Club du Sahel, a décidé de demander une étude sur les politiques d'échanges extérieurs qui puisse apporter de nouveaux éléments à trois questions essentielles :

- Comment, à l'heure actuelle, peut-on appréhender les principaux flux de céréales (blé, farine de blé, maïs, sorgho, riz) ?
- Les mesures de réglementation de ces échanges, prises par les Etats, sont-elles de nature à maîtriser ces échanges et ont-elles une cohérence entre elles ?

- Comment peut-on appréhender les impacts de ces flux céréaliers, des importations essentiellement, dans chacun des pays sur le comportement des différents opérateurs socio-économiques (producteurs, consommateurs), les structures de prix, ... ?

Partant de ces trois questions, l'étude s'est proposée de réaliser :

- un premier inventaire des mesures de maîtrise des échanges extérieurs céréaliers pour les pays d'Afrique de l'Ouest, le Cameroun et le Tchad, permettant de connaître la réglementation actuelle dans sa globalité et son évolution sur une décennie passée (dossier n° 1) ;
- un premier inventaire des flux céréaliers (il s'agira, dans la pratique, des importations) faisant l'objet théoriquement d'enregistrement officiel entre ces pays africains et les pays exportateurs (dossier n° 2) ;
- pour quatre pays choisis à priori, Sénégal, Gambie, Mali, Mauritanie, une réflexion spécifique sur la place et le rôle des importations cérésières. La démarche consiste à reprendre les données fournies par les deux inventaires précédents et à les compléter par une série d'interviews, de discussions avec les administrations nationales, les commerçants, les bailleurs de fonds, ... du pays concerné (dossier n° 3).

Ces trois dossiers : inventaire des mesures d'échanges (1), inventaire des flux céréaliers (2), étude de cas Gambie-Mali-Mauritanie-Sénégal (3), vont de pair avec cette note de synthèse qui entend présenter, de façon concise et accessible, trois aspects essentiels du travail et des résultats obtenus :

- Le contenu de chacun des dossiers, à savoir : la méthodologie retenue pour chacun d'entre eux, les modalités concrètes d'élaboration et les résultats actuels.
- Les réflexions méthodologiques et travaux complémentaires à mener à partir de la situation actuelle pour finaliser cette démarche et disposer finalement des deux inventaires mesures et flux.
- Les analyses et ébauches de propositions qui ont pu être faites à partir de l'ensemble de ces travaux pour donner un contenu concret, opérationnel à ce concept d'espace régional céréalier.

PREMIERE PARTIE :  
PRESENTATION SYNTHETIQUE DES  
TROIS DOSSIERS

Dossier 1 : Inventaire provisoire des mesures d'échanges

Dossier 2 : Inventaire provisoire des flux céréaliers

Dossier 3 : Etudes de cas - Gambie, Mali, Mauritanie, Sénégal

DOSSIER "INVENTAIRE DES MESURES DE MAITRISE DES  
ECHANGES EXTERIEURS CEREAALIERS"(Dossier 1)

LA METHODOLOGIE

Elle a été définie à partir de deux questions préalables :

- . Quelles sont les mesures que prend un pays, implicitement ou explicitement, pour réguler les flux céréaliers et comment les applique-t-il ?
- . Quelles sont les sources d'informations qui permettent de connaître ces mesures et leurs applications ?

Partant de là, la méthode a consisté :

- \* Dans un premier temps, à définir et à choisir deux nomenclatures, celle des mesures et celle des produits pour l'ensemble des dix-huit pays dont la composition est la suivante :

Nomenclature des mesures :

Mesures tarifaires  
Mesures para-tarifaires  
Mesures de restriction quantitative  
Mesures de politique générale  
Mesures financières et monétaires  
Mesures de politique interne.

Nomenclature des produits céréaliers :

Blé  
Maïs  
Riz  
Mil-sorgho  
Farine de blé.

- \* Dans un second temps, à collecter les données existantes auprès des différentes sources d'informations en distinguant les sources primaires émanant d'administrations et/ou de documents officiels de chacun des pays (journaux officiels ...) et les sources secondaires, agences de coopération et de financement bilatérales ou multilatérales. A ce stade, il faut souligner que, durant cette phase de travail, seules les sources accessibles à Paris ont été consultées, c'est-à-dire principalement les journaux officiels, la banque de données du CFCE, celle de la CCCE, des informations BIRD, GATT, FMI accessibles au grand public.

**Previous Page Blank**

## ELABORATION DE LA BASE DE DONNEES "INVENTAIRE DES MESURES"

La collecte de ces mesures (plus de 1 300 au total) s'est faite selon un modèle de fiche standard pour chaque mesure, pays et produit sur laquelle sont inscrites les informations complémentaires concernant les pays partenaires auxquels s'applique la mesure, les dates de référence et d'application de la mesure, la source d'information elle-même.

L'ensemble des informations provenant de sources différentes se trouve ainsi collecté par fiche, puis saisi sur la base de données. Rassemblées, ces fiches constituent un fichier qui peut être trié en fonction des paramètres désirés grâce à des programmes informatiques spécifiques (voir sorties de cette base de données dans le paragraphe suivant).

### - L'ETAT ACTUEL DE L'"INVENTAIRE MESURES"

Les "sorties" qui ont été assurées à partir de cette base de données ont été les suivantes :

- \* Réglementation récente pour les dix-huit pays : mesures tarifaires, para-tarifaires et restriction quantitative pour les cinq produits retenus (sous forme de tableau par pays).
- \* Pour la catégorie des mesures monétaires et de politique interne, évolution des taux de change officiels et des prix officiels producteurs et consommateurs pour les dix-huit pays et les cinq produits (non exhaustif ).
- \* Enfin, pour certaines mesures spécifiques (par pays et par produit) évolution de celles-ci durant la décennie passée.

Ces trois sorties constituent donc les premiers éléments de l'inventaire à l'heure actuelle. Elles peuvent être complétées et affinées. Ceci demande un travail complémentaire de collecte/saisie de données et requiert un accès à d'autres sources d'information, principalement multilatérales.

SITUATION RECENTE DES MESURES TARIFAIRES, PARA-TARIFAIRES ET DE RESTRICTION QUANTITATIVE POUR LE NIGERIA

(par produit)

TYPES DE MESURES	BLE	MAIS	RIZ	MIL-SORGHO	FARINE DE BLE	PAYS PARTENAIRES
<b>IMPORTATIONS</b>						
<b>VALEURS MÉRITORIALES</b>						
DROIT DE DOUANE SUR PRIX CAF	20%	20%	20%	20%	30%	
DROIT FISCAL SUR PRIX CAF						
<b>TAXES PARATARIFAIRES SUR PRIX CAF</b>						
* Port developement surcharge	5%	5%	5%	5%	5%	
* FMS (1)	1%	1%	1%	1%	1%	tous
* Taxe de recherche	1%	1%	1%	1%	1%	tous
REGIME	Prohibition	Prohibition	Prohibition	Libre	Prohibition	tous
CONDITIONS D'IMPORTATION	Dépot d'une avance de 25% du droit de douane	Dépot d'une avance de 25% du droit de douane	Dépot d'une avance de 25% du droit de douane	Dépot d'une avance de 25% du droit de douane	Dépot d'une avance de 25% du droit de douane	tous
	Contrôle avant embarquement si prix FOB > 5000 \$ US	Contrôle avant embarquement si prix FOB > 5000 \$ US	Contrôle avant embarquement si prix FOB > 5000 \$ US	Contrôle avant embarquement si prix FOB > 5000 \$ US	Contrôle avant embarquement si prix FOB > 5000 \$ US	Europe de l'Ouest
<b>EXPORTATIONS</b>						
DROIT FISCAL SUR PRIX FOB	20%			mil : 20%		
REGIME		Prohibition	Prohibition	sorgho : prohibition	Prohibition	
	(1) freight rate stabilization surcharge					

DOSSIER "INVENTAIRE DES FLUX CEREALIERS"

(Dossier 2)

LA METHODOLOGIE

Elle s'est attachée à saisir les différents flux céréaliers, en volume. Pour ce faire, une nomenclature de céréales importées commune au GATT et à la plupart des pays importateurs ou exportateurs a été retenue. Elle comprend le blé, le maïs, le riz, le mil-sorgho et la farine de blé. A partir de cette base, une analyse systématique des sources suivantes a été conduite pour connaître et caractériser les informations disponibles sur ces flux céréaliers :

FAO : le Service de Statistiques de base (SSB), la Division des Produits et du Commerce International (DPCI), le Système Mondial d'Information et d'Alerte Rapide (SMIAR), le Groupe Inter-gouvernemental sur le Riz, le Service de Sécurité Alimentaire.

CNUCED : CNUCED 1 constituée à partir des déclarations des pays importateurs, CNUCED 2 élaborée avec les déclarations des pays exportateurs.

USDA : Foreign Agricultural Service et Economic Research Service.

CIB : Conseil International du Blé.

Autres sources d'information : BCEAO, CILSS, PAM, OCDE (Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Pêcheries, et Direction de la Coopération pour le Développement), CCE, CFCE, CSD.

La comparaison de ces sources a alors permis :

- . d'une part, d'identifier et de résoudre "très particulièrement" les premières questions qui se posaient sur les informations concernant les importations en volume, telles que : la distinction ou non des pays exportateurs pour chaque pays, le degré de différenciation pour chaque produit, la période de référence (campagne agricole, année civile,...) ;
- . d'autre part, de sélectionner sept sources d'information pouvant être considérées comme essentielles pour la meilleure connaissance des flux d'échanges céréaliers en volume, à savoir :

**Previous Page Blank**

Sources "exportateurs"	CIB (pour le Blé) CNUCED 2 FAO DPCI
Sources "importateurs"	FAO SSB CNUCED 1
Modèles d'estimation qui utilisent les précédentes sources et apportent des corrections	USDA FAO/SMIAR

#### ELABORATION DE LA BASE DE DONNEES "INVENTAIRE DES FLUX"

La collecte des données a été effectuée, pour chaque source, par l'élaboration de série chronologique (et non de matrice) par pays/produit, chacune constituant une fiche élémentaire de saisie et de traitement de l'information et l'ensemble des fiches formant un fichier.

La saisie des données s'est faite ensuite soit à partir des supports papiers, soit à partir des supports magnétiques lorsque cela était possible. Enfin, l'élaboration des tableaux (sorties de la base de données) a été assurée à partir de ces fichiers à l'aide d'un tableur.

#### ETAT ACTUEL DE "L'INVENTAIRE FLUX"

Les sorties de la base de données constituent le contenu essentiel de l'inventaire des flux (tout au moins pour l'instant). Elles comprennent 90 tableaux qui présentent, pour les dix-huit pays et les cinq produits céréaliers retenus, sept séries chronologiques, elles-mêmes correspondant aux sources d'information choisies (cf. exemplaire d'un tableau ci-après). Chacune de ces séries est plus ou moins complète selon les sources et les produits et permet d'avoir une première approche des différentes importations céréalières de chacun des dix-huit pays. Ces séries demandent néanmoins un important travail de confrontation et d'analyse avant de constituer véritablement "des données utilisables".

COMPARAISON DES DIFFERENTES SOURCES STATISTIQUES (1)  
 CONCERNANT LES IMPORTATIONS DE CEREALES  
 GHANA

ELE + FARINE DE ELE (041 et 046 en CICI (1))

(en tonnes)

ANNEES	IMPORTATIONS TOTALES							DONT AIDE ALIMENTAIRE
	CNUCED 1	CNUCED 2	FAO DPCI	FAO SSB	FAO SMIAE	CIB	USDA	FAO GSA
1970	84953	99258		84954			98900	94000
1971	46643	93229		46642		119000	93200	86300
1972	88550	108756		88551		105000	109100	69200
1973	100947	98242		100771		109000	100000	31600
1974	137570	118215		137570		94000	137600	23600
1975	84152	95019		84148		97000	95100	24800
1976	82358	107452		82156		156000	167300	11600
1977	97641	174566		169917		165000	173800	12000
1978	169797	151167		146639		159000	151400	60000
1979	92852	116313		112000		141000	121700	61500
1980	32061	58744		131000		96000	131000	54200
1981	63952	96743	54000	150000		61000	150000	12600
1982	53051	27874	25567	129000		35000	120000	15000
1983	0	67229	105128	111356		116000	111400	32400
1984	0	67694		93050		59000	93000	40200
1985	0	70983	79000	76889			76000	46000
1986	0	82946		100000			137000	0
1987	0	99122					53400	
1988								

EIZ (042 en CICI (1))

(en tonnes)

ANNEES	IMPORTATIONS TOTALES						DONT AIDE ALIMENTAIRE
	CNUCED 1	CNUCED 2	FAO DPCI	FAO SSB	FAO SMIAE	USDA	FAO GSA
1970	53122	48208		53428		53400	0
1971	35098	20315		34913		34900	0
1972	24217	20385		24268		36600	0
1973	53565	12847		53574		53600	0
1974	39112	3849		39112		39100	0
1975	258	8		357		400	0
1976	306	91		300		300	0
1977	4522	83912		43000		85000	2200
1978	45216	51975		25000		51400	100
1979	1358	37884		36900		40000	0
1980	64327	13873		30000		30000	11200
1981	31870	16497	15000	36500		38900	17000
1982	16356	29522	16000	26100		29900	28200
1983	0	7339	7000	32630	10000	33100	26700
1984	0	26072		50350	12000	50400	16100
1985	0	24200	45000	66000	25000	60000	48000
1986	0	15755		54000	15000	54000	0
1987	0	20635		50000	16000	17000	
1988							

(1) CICI : Classification type pour le Commerce International

PERIODE DE REFERENCE : - année civile : CNUCED 1 et 2 ; FAO/SSB ; FAO/GSA ; USDA  
 - campagne agricole internationale (juillet/juin) : FAO/DPCI ; CIB  
 - campagne agricole nationale : FAO/SMIAE

REMARQUE : pour CNU1, CNU2, DPCI, SSB le calcul a été effectué sur la base d'un taux de blutage de la farine de blé de 72%, pour les autres sources, les données sont

(1) CICI : Classification type pour le Commerce International

PERIODE DE REFERENCE : - année civile : CNUCED 1 et 2 ; FAO/SSB ; FAO/GSA ; FAO/DPCI ; USDA  
 - campagne agricole nationale : FAO/SMIAE

DOSSIER "ETUDES DE CAS" - GAMBIE, MALI  
MAURITANIE, SENEGAL (Dossier 3)

LA DEMARCHE

Elle a consisté à confronter les données disponibles dans les deux inventaires (flux et mesures) à celles qui peuvent être collectées sur place et n'ont donc pas été prises en compte dans les dossiers 1 et 2, ceci dans un double objectif :

- "tester" la signification des données recueillies jusqu'à l'heure actuelle pour voir comment les compléter et les améliorer à partir des "sources primaires", c'est-à-dire les pays eux-mêmes ;
- resituer, à ce stade, toutes ces données dans le contexte global de ces pays et voir le type de réflexions et de propositions qui peuvent être avancées (sous forme d'hypothèses bien sûr) pour voir comment aborder la problématique céréalière de ces quatre pays dans un contexte régional.

Ce travail s'est fait sur la base d'analyses bibliographiques et de missions courtes dans chacun des pays, durant lesquelles des interviews, entretiens ont été menés selon une grille ouverte comprenant :

- le repérage des grandes politiques nationales pour le secteur céréalier depuis 15-20 ans (du point de vue des échanges principalement),
- l'état de l'information sur les importations officielles céréalières (en volume) et interviews/enquêtes sur les importations non officielles,
- la connaissance des différentes mesures d'échanges : mesures générales, mesures par produit,
- une première approche des prix CAF des principales céréales importées et les principaux facteurs contribuant à la formation "du prix intérieur" de ces céréales.

Quatre pays ont été retenus, "de façon raisonnée" : la GAMBIE, le MALI, la MAURITANIE et le SENEGAL. Ils présentaient en effet une diversité de situation assez représentative des situations pouvant être rencontrées pour les 18 pays (pays côtiers/pays enclavés, pays producteur/pays exportateur, politiques protectionnistes/politiques ouvertes, flux blé et riz ...) et constituaient, à priori, un ensemble régional homogène au sein duquel les interdépendances entre les pays sont évidentes.

Les entretiens n'ont pu être menés de façon systématique dans chacun des pays auprès d'un nombre d'agents préalablement identifiés. Pour chacun des pays, ils auront permis de prendre l'avis des services ou opérateurs suivants :

- pour la Gambie
  - les Autorités Portuaires, les Douanes, la Division du Commerce, la Direction des Statistiques du Ministère des Finances, les Commerçants Importateurs,
  - le PAM et l'USAID,
  - la délégation des CCE.
- pour le Mali
  - la Direction des Affaires Economiques, la Direction Nationale des Douanes, les Entrepôts du Mali en Côte d'Ivoire, Sénégal, Togo, l'Office Statistique des Communautés Européennes au Mali, les Commerçants Importateurs,
  - le PAM.
- pour la Mauritanie
  - Les Autorités Portuaires, les Douanes, le Commissariat à la Sécurité Alimentaire, la Société Nationale d'Importation et d'Exportation, la Direction du Commerce Extérieur, la Banque Centrale, la Cellule de Planification,
  - le PAM.
- pour le Sénégal
  - Le Port Autonome de Dakar, la Caisse de Péréquation et de Stabilisation, la Direction Générale des Douanes, le Commissariat à la Sécurité Alimentaire,
  - les Commerçants, les Grands Moulins de Dakar,
  - la Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest.

#### LES RESULTATS ACTUELS

Ils se présentent en deux parties bien distinctes :

- Les quatre études de cas, GAMBIE-MALI-MAURITANIE-SENEGAL selon un plan type : contexte national, analyse de la qualité de l'information sur les flux, analyse des mesures de maîtrise des échanges céréaliers, impacts de ces mesures.
- Une première analyse comparée de ces quatre cas visant à :
  - . fournir des éléments complémentaires de méthodes et de techniques pour poursuivre l'élaboration des deux inventaires flux et échanges,
  - . identifier des pistes de travail nouvelles relatives aux questions d'espace régional/échanges céréaliers et avancer des propositions, dans le cadre de ce groupe de pays.

DEUXIEME PARTIE :

PRESENTATION DES PRINCIPALES DONNEES  
ET RESULTATS ACTUELS

DONNEES ET RESULTATS PROVISOIRES DE L'INVENTAIRE DES MESURES  
DE MAITRISE DES ECHANGES EXTERIEURS CEREALIERS

Les données disponibles dans l'inventaire

Elles se présentent en trois rubriques distinctes :

- Les mesures tarifaires, para-tarifaires et de restriction quantitative à une date récente pour les dix-huit pays. Elles sont disponibles, de façon détaillée, pour chacun des pays (tableau 1) et de façon synthétique pour l'ensemble (tableaux 2 et 3).
- Les mesures de maîtrise des échanges extérieurs par groupes de pays ou sous-région : deux cas ont été choisis :
  - Gambie, Mali, Mauritanie, Sénégal (cf. tableau 4)
  - Bénin - Cameroun - Nigéria.
- L'évolution des taux de change officiels et des prix officiels producteur et consommateur (cf. tableaux 5 et 5 bis).

D'autres informations existent mais de façon fragmentaire (pour quelques pays) et incomplète (quelques années). Pour ces raisons, elles ne font pas partie actuellement de l'inventaire.

Premières réflexions à partir des résultats de l'inventaire actuel

- Trois rubriques de mesures sont liées directement et explicitement aux échanges céréaliers extérieurs : mesures tarifaires, para-tarifaires et celles de restriction quantitative.  
Les autres, accords généraux, politiques monétaires et financières et politiques internes sont de portée plus générale. Elles concernent de ce fait l'ensemble des flux des biens et des services, ce qui ne veut pas dire qu'elles n'ont pas un rôle important vis-à-vis des échanges céréaliers (cas des taux de change tout particulièrement).
- A partir de ces trois premières rubriques, une grande hétérogénéité entre les pays apparaît clairement. Elle peut être résumée par trois situations extrêmes :
  - . les pays qui n'ont aucune ou quasiment aucune mesure d'une de ces trois rubriques;
  - . à l'autre extrême, ceux qui utilisent une mesure théoriquement efficace de maîtrise : celles de restriction quantitative (par les techniques de contingentement, de prohibition, de monopole...),

**Previous Page Blank**

- . les pays qui ont tout un ensemble de mesures se répartissant dans les trois rubriques tarifaires, para-tarifaires, restriction quantitative.
- Partant de cette hétérogénéité, un constat s'impose : les situations nationales constituent à priori autant de pôles d'attraction ou de répulsion qui créent des courants et des flux (et favorisent "normalement" la constitution d'espaces cohérents du point de vue des échanges avec les pays voisins). Certains d'entre eux se trouvent du reste confirmés.
- . De ce fait, l'idée générale d'une harmonisation progressive sur moyenne période semble infirmée (il faudrait toutefois pouvoir reconstituer des rétrospectives plus complètes, ce que l'inventaire, en l'état actuel, ne permet pas de faire).
- Parler de maîtrise des échanges dans un cadre de quatre pays, voire plus large, signifie qu'il faut rechercher toute "une pondération" de ces différentes mesures entre plusieurs pays, dans un dispositif dynamique capable de faire les ajustements nécessaires en fonction de variables internes et externes à ces pays.
- Enfin, et bien que cela n'apparaissent pas très clairement, certaines mesures sont plus que d'autres des outils effectifs de maîtrise des échanges extérieurs céréaliers :
  - . Les plus nettes en ce sens sont celles appartenant à la rubrique restriction quantitative, à quelques nuances près toutefois :
    - qu'elles soient effectivement appliquées (ce qui n'est pas toujours évident),
    - de plus, qu'elles soient appliquées au moment adéquat : en vigueur de façon permanente, elles subissent des effets d'usure très rapidement ; proposées à contretemps, elles peuvent provoquer des effets contraires à celui de contrôle physique de ces flux.
  - . A partir des résultats actuels, il apparaît bien difficile par contre de se prononcer sur les mesures des rubriques tarifaires et para-tarifaires. Il faudrait, pour développer certaines idées, voir l'évolution de la part relative de chacune d'entre elles pour confirmer ou non si leur logique de base est de maîtriser les flux ou d'assurer des recettes fiscales à l'Etat à partir des échanges (tarifaires) ou de la consommation (para-tarifaires).

TABLEAU 1 -

## MESURES DE MAITRISE DES ECHANGES CEREALIERES

PAYS : TCHAD

TYPES DE MESURES	BLE	MAIS	RIZ	MIL-SORGHO	FARINE DE BLE	PAYS PARTENAIRE
<u>IMPORTATIONS</u>						
VALEURS MERCENALES						
DROIT DE DOUANE SUR PRIX CAF	110 (suspendu)	90 (suspendu)	9-120 (suspendu)	120 (suspendu)	200 (suspendu)	tous
DROIT FISCAL SUR PRIX CAF	exonéré	exonéré	exonéré	exonéré	exonéré	tous
TAXES PARATABIFIQUES						
SUR PRIX CAF						
* Taxe statistique (1)	0,2 %	0,20	0,20	0,20	0,20	tous
* Taxe complémentaire	exonéré	exonéré	exonéré	exonéré	exonéré	tous
TAXE SUR PRIX CAF DEDOUANE						
* Taxe sur le chiffre d'affaire			130			tous
REGIME	Licence contingente Libre	Licence contingente Licence contingente	Licence contingente Licence contingente	Licence contingente Licence contingente	Licence contingente Libre	hors Zone Franc Zone Franc
CONDITIONS D'IMPORTATION						
<u>EXPORTATIONS</u>						
(1) minimum de perception : 100 F CFA						

Tableau 2 : RESUME DES BARRIERES TARIFAIRES ET NON TARIFAIRES RECENTES  
DES 18 PAYS APPLIQUEES AUX IMPORTATIONS  
CAS DU BLE

(Régimes généraux)

	TAXES TARIFAIRES	TAXES PARA- -TARIFAIRES	TOTAL TAXES SUR PRIX CAF	TAXES SPECIFIQUES	CÖNTINGENTS	PROHIBITION	MONOPOLE
BENIN	2%	12,23%	14,23%	0,08FCFA/KG			
BURKINA FASO	17%	4,75%	21,75%	0,5 FCA/KG			
CAMEROUN	O: 25-35% E: 0% (1)	O: 10,3% E: 0,3% (1)	O: 35,3% E: 0,3% (1)		OUI		
CAP VERT	5%	0	5%	60\$/KG (2)			OUI
COTE D'IVOIRE	2,5%	0,6% (+0,75%/FOB)	3,1% (+0,75%/FOB)		OUI		
GAMBIE	19%	10% (4)	19% 10% (4)		OUI		
GHANA	25%	25%	50%				
GUINEE BISSAU	6%	0	6%		OUI		
GUINEE CONACRY	10%	10%	20%				
LIBERIA	10%	10%	20%	0,01\$/KG			
MURITANIE	0	0	0				
MALI	10%	17,21%	27,21%	5 FCFA/KG	OUI		
NIGER	0	3%	3%		(3)		
NIGERIA	20%	7%	27%			OUI	OUI
SENEGAL	O: 10% E: 10% (1)	0,3%	O: 10,3% E: 10,3% (1)				
SIERRA LEONE	0	15%	15%		OUI		
TCHAD	0	0,2%	0,2%		OUI		
TOGO	4%	6,16%	10,16%	0,425FCFA/K	?	?	?

(1) O: blé destiné à la consommation  
E: blé destiné à l'ensemencement

(2) Escudos

(3) OUI pour la CEE sauf la France  
(4) sur prix de vente

Tableau 3 : RESUME DES MESURES TARIFAIRES ET NON TARIFAIRES RECENTES  
DES 18 PAYS APPLIQUEES AUX IMPORTATIONS

CAS DU RIZ

(Régimes généraux)

	TAXES TARIFAIRES	TAXES PARA- -TARIFAIRES	TOTAL TAXES SUR PRIX CAF	TAXES SPECIFIQUES	CONTINGENTS	PROHIBITION	MONOPOLE
BENIN	12%	8,23%-12,23%	20,21-24,23%	2,13FCFA/KG			
BURKINA FASO	14%	4,75%	18,75%	0,075FCFA/KG			OUI
CAMEROUN	O: 25-35% E: 0% (1)	O: 15,3%-35,3% E: 5,3%-25,3%	O: 40,3%-70,3% E: 5,3%-25,3%		OUI		
CAP VERT	5%	0	5%	30-70\$/KG(4)			OUI
COTE D'IVOIRE (2)	O: 14% E: 5% (1)	0,6%	O: 14,6% E: 5,6% (1)	5 FCFA/KG	OUI		
GAMBIE	0	10% (6)	10% (6)				
GHANA	25%	25%	50%				
GUINEE BISSAU	6%		6%		OUI		
GUINEE CONACEY (3)	0	10%	10%				
LIBERIA	0	10%	10%	0,01\$/KG (5)			
MAURITANIE	0	0	0	5-10FCFA/KG	?		OUI
MALI	16%	17,21%	33,21%	5 FCFA/KG	OUI		
NIGER	6%	3,18%	9,18%	10 FCFA/KG	OUI		
NIGERIA	20%	7%	27%			OUI	
SENEGAL	O: 10% E: 10% (1)	0,3%	O: 10,3% E: 10,3% (1)				
SIERRA LEONE	0	15%	15%		OUI		
TCHAD	0	13,2%	13,2%		OUI		
TOGO	4%	10,32%	14,32%	0,425FCFA/KG	?	?	OUI

(1) O: destiné à la consommation  
E: destiné à l'ensemencement

(2) Valeur mercuriiale: 25 fcfa/kg

(3) Valeur mercuriiale: 50 f guineens/kg

(4) Escudos

(5) Dollar libérien

(6) sur prix de vente

Tableau 4 : MESURES RECENTES DE MAITRISE DES IMPORTATIONS DE RIZ DANS LE CAS DES QUATRE PAYS :

GAMBIE, MALI, MAURITANIE, SENEGAL

(Régime général)

TYPES DE MESURES	GAMBIE	MALI	MAURITANIE	SENEGAL
VALEURS MERCURIALES				
DEBIT DE DOUANE SUR PRIX CAF	0%	6%	0%	10%
DEBIT FISCAL SUR PRIX CAF		10%	0%	
TAXE DE VENTE SUR PRIX DE VENTE	10%			
TAXES PARATARIFAIRES SUR PRIX CAF		5% (1)	10000 F CFA/tonne (5) 5000 F CFA/tonne (6)	0.3% (2)
TAXE SUR PRIX CAF DEBOUANE		11.1% (3)		
TAXE SPECIFIQUE		5000 F CFA/tonne (4)		
REGIME	Libre	Contingents Licence préalable	Licence Monopole SONIMEX	Autorisation préalable
CONDITIONS D'IMPORTATION	Autorisation de la Banque Centrale			Assurance au Sénégal

(1) Contribution pour prestations de service (CPS)

(2) Taxe de prélèvement maritime ou portuaire

(3) Impôt sur les affaires et services (IAS)

(4) Taxe de l'office de stabilisation et de régulation des prix (OSEP)

(5) Riz semi-blanchi ou blanchi

(6) Brisures

Tableau 5 : LES TAUX DE CHANGE OFFICIELS  
(Moyennes annuelles)

En dollars courants									
PAYS	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986
BURKINA FASO (1)	4,440	4,703	4,740	3,701	3,060	2,637	2,296	2,245	2,893
BENIN (1)	4,440	4,703	4,740	3,701	3,060	2,637	2,296	2,245	2,893
COTE D'IVOIRE (1)	4,440	4,703	4,740	3,701	3,060	2,637	2,296	2,245	2,893
CAMEROUN (1)	4,440	4,703	4,740	3,701	3,060	2,637	2,296	2,245	2,893
CAP VERT (2)	22,920	26,677	21,914	20,600	17,265	14,020	11,825	10,926	12,483
GUINEE BISSAU (3)	28,580	29,365	29,584	26,818	25,098	23,876	9,619	6,308	5,004
GUINEE CONACRY (4)	50,970	52,341	52,731	47,799	44,736	43,311	41,535	41,166	
GHANA (5)	0,660	0,364	0,364	0,364	0,364	0,290	0,328	0,018	0,011
GAMBIE (6)	0,457	0,501	0,558	0,572	0,459	0,404	0,340	0,244	0,220
LIBERIA (7)	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
MALI (8)	2,220	2,352	2,370	1,851	1,530	1,318	1,626	2,245	2,893
MAURITANIE (9)	21,670	21,791	21,779	20,729	19,189	18,254	15,733	12,978	13,449
NIGERIA (10)	1,575	1,659	1,830	1,629	1,485	1,382	1,308	1,121	0,742
NIGER (1)	4,440	4,703	4,740	3,701	3,060	2,637	2,296	2,245	2,893
SIERRA LEONE (11)	0,952	0,945	0,953	0,865	0,808	0,596	0,398	0,211	0,119
SENEGAL (1)	4,440	4,703	4,740	3,701	3,060	2,637	2,296	2,245	2,893
TCHAD (1)	4,440	4,703	4,740	3,701	3,060	2,637	2,296	2,245	2,893
TOGO (1)	4,440	4,703	4,740	3,701	3,060	2,637	2,296	2,245	2,893

(1) 1000 Francs CFA

(2) 1000 Escudos

(3) 1000 Pesos

(4) 1000 Syllis

(5) 1 Cedi

(6) 1 Dalasi

(7) 1 Dollar libérien

(8) 1000 Francs maliens

(9) 1000 Ouguiyas

(10) 1 Naira

(11) 1 Leone

Tableau 5 bis : LES TAUX DE CHANGE OFFICIELS  
(Moyennes annuelles)

en Francs CFA courants (*)									
PAYS	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986
CAP VERT	5,139	5,672	5,256	5,566	5,642	5,316	5,150	4,866	4,315
GUINEE BISSAU	6,437	6,243	6,241	7,246	8,202	9,054	4,189	2,809	1,729
GUINEE CONACRY	11,480	11,129	11,125	12,915	14,620	16,424	18,090	18,336	
GHANA	148,648	77,397	76,793	98,351	118,954	109,973	12,195	8,017	3,802
GAMBIE	102,927	106,527	117,721	154,552	150,000	153,204	148,083	108,686	76,045
LIBERIA	225,225	212,630	210,970	270,197	326,797	379,213	435,540	445,434	345,661
MALI	0,500	0,500	0,500	0,500	0,500	0,500	0,708	1,000	1,000
MAURITANIE	4,881	4,633	4,595	5,601	6,270	6,922	6,852	5,781	4,649
NIGERIA	354,729	352,753	386,075	440,151	485,294	524,080	569,686	499,331	256,481
SIERRA LEONE	214,414	200,935	201,054	233,720	264,052	226,014	173,344	93,986	41,133

(\*) Valeur pour une unité monétaire

- . Sur ce même plan, tout un ensemble de mesures, tarifaires ou para-tarifaires, ne semblent avoir aucune logique ni impact sur les échanges céréaliers (cf. tableau 4).

#### Autres réflexions

En complément des précédentes, deux autres remarques doivent être faites :

- L'importance du prix CAF : deux rubriques de mesures ont ce prix pour base de calcul (les tarifaires et les para-tarifaires). Qu'il s'agisse des calculs économiques ou des approches financières, il apparaît bien comme un élément clé pour toute politique de maîtrise et demande donc à être appréhendé avec le plus grand soin.
- Les mesures absentes ou peu présentes de cet inventaire : les politiques monétaires et financières : taux de change, mesure de crédits ...

Elles ont probablement des réponses et des impacts aussi directs que les mesures de restriction quantitative. A ce titre, tout inventaire de mesures doit s'efforcer de les y intégrer.

DONNEES ET RESULTATS PROVISOIRES DE L'INVENTAIRE DES FLUX CEREALIERES

Les données

L'essentiel des données de l'inventaire se trouve dans les 90 tableaux (cf. exemplaire tableau 6) qui présentent, pour un pays et un produit, les différentes données collectées auprès de sept sources d'informations choisies.

Ces données sont disponibles, de façon plus synthétique, dans des tableaux récapitulatifs (cas blé et riz dans les tableaux 7 et 7 bis suivants) dont la présentation est sélective :

- . deux sources d'information ont été retenues seulement (de façon raisonnée),
- . les données annuelles sont remplacées par des moyennes arithmétiques de trois années de trois périodes différentes.

Comme cela est indiqué dans tous les documents, il est clair que ces données ne peuvent être utilisées en l'état - et exigent beaucoup de prudence dans leur lecture. Tout au plus, elles peuvent servir de support à des premières réflexions.

Premières réflexions à partir de ces données

- Le premier constat concerne l'hétérogénéité des données fournies par cet ensemble de sept sources. Elles reprennent pourtant deux points de vue, celui des importateurs qui produisent les statistiques à partir des informations fournies par les pays eux-mêmes et celui des exportateurs à partir desquels il était possible de penser qu'une base commune pouvait être obtenue.
- Au-delà de cette première analyse, c'est le pouvoir du chiffre qui attire l'attention. En effet, ces séries de données montrent bien quelles utilisations peuvent être faites d'un tel inventaire aussi bien dans le domaine de la recherche que des réflexions en matière d'échanges extérieurs céréaliers. Sans se leurrer, quatre pistes sont à dégager dans le domaine des interprétations :
  - . Les évolutions en volume des importations de blé et riz sur 10-15 ans semblent se dessiner clairement et nettement, quelle que soit la validité absolue des données elles-mêmes (ceci est bien sûr à confirmer).

. Cette même évolution semble pouvoir être constatée du point de vue des taux de croissance moyens annuels.

Ces deux éléments incitent évidemment à vérifier si de tels constats sur la période 70-86 traduisent des changements profonds de comportements et de dépendance de ces dix pays pris dans leur globalité, par rapport aux marchés mondiaux.

- Des différenciations nettes apparaissent entre les situations du riz et du blé. Pour le premier, les flux semblent avoir évolué, en volume et en taux, de façon beaucoup plus rapide que dans le second cas, et ceci pour la quasi totalité des dix-huit pays. Celles-ci conduisent à des réflexions en cours sur la nature des marchés céréaliers (et leur évolution) ainsi que les modèles de consommation.
- Enfin, certains des dix-huit pays semblent se différencier de façon nette par rapport aux autres (plus en termes relatifs qu'absolus). Moyennant une vérification des chiffres fournis par l'inventaire, l'idée est donc de comprendre le pourquoi. A priori, il semble que des mesures de maîtrise d'échanges prises sur longue période (cas du Ghana plus particulièrement) sont à l'origine de cette différenciation. L'intérêt de telles corrélations (à confirmer) est évident. Il serait de montrer que des mesures de maîtrise des échanges céréaliers peuvent être opérationnelles, ce qui n'est pas toujours évident. Il faudrait alors en comprendre à quelles conditions par rapport à un contexte régional environnant, et en mesurer les impacts.

#### Autres réflexions

Les champs de recherche et de réflexions offerts par cet inventaire sont vastes : par pays, produit, sources d'information ... Toutefois, avant de pouvoir aller plus avant et au-delà de la fiabilité de l'information elle-même, des compléments d'information sont à réunir. Ils concernent :

- la distinction entre flux commerciaux, la part de réexportation ou de transit, l'aide alimentaire.
- La qualité et la nature des produits eux-mêmes. Pour comprendre les flux de riz, il faut absolument raisonner sur "brisures et riz entier" qui sont de fait deux produits totalement distincts.
- La nécessité de "caler" ces données par rapport à d'autres grands agrégats céréaliers de chacun des pays : la production et la consommation.

Tableau 6 : COMPARAISON DES DIFFERENTES SOURCES STATISTIQUES (1)  
CONCERNANT LES IMPORTATIONS DE CEREALES  
LIBERIA

BLE + FARINE DE BLE (041 et 046 en CTCI (1))

(en tonnes)

ANNEES	IMPORTATIONS TOTALES							DONT AIDE ALIMENTAIRE
	CNUCED 1	CNUCED 2	FAO DPCI	FAO SSS	FAO SMIAR	CIB	USDA	FAO GSA
1970	8770	13913		8781			13800	400
1971	8733	14300		8777		9700	14600	1400
1972	8453	7873		8514		15000	8500	1100
1973	9313	13245		9554		12000	9700	800
1974	6843	16250		6254		1000	6100	600
1975	8919	21000		13500		15000	11500	500
1976	9212	17151		9211		0	9200	300
1977	10321	19677		10321		21000	19700	700
1978	13516	37423		13537		17000	17200	800
1979	21964	13172		22922		16000	20200	2400
1980	11913	19251		11914		17000	19500	1200
1981	13327	17606	24233	13328		24000	18300	900
1982	10888	29816	25778	17815		15000	17800	1700
1983	23530	15585	14800	23530		13000	25600	0
1984	10469	17187		10504		33000	18100	0
1985	0	27666	14972	23433			29300	0
1986	0	23055		22983			23000	0
1987	0	9455					7100	
1988								

RIZ (042 en CTCI (1))

(en tonnes)

ANNEES	IMPORTATIONS TOTALES						DONT AIDE ALIMENTAIRE
	CNUCED 1	CNUCED 2	FAO DPCI	FAO SSS	FAO SMIAR	USDA	FAO GSA
1970	49035	61227		49010		52700	4300
1971	54131	49523		54139		54100	7500
1972	41785	32050		41800		41800	0
1973	46011	58624		45008		53600	0
1974	34932	27695		34503		34500	0
1975	29850	23746		32541		32500	0
1976	37413	33301		37456		37500	0
1977	55724	52878		55304		58000	400
1978	61337	48546		61047		61000	0
1979	72933	75039		74008		88500	500
1980	86545	65122		86586		86700	24500
1981	96745	92601	90000	96900		96000	41200
1982	98444	93417	92000	98430		98400	55400
1983	77716	84808	85000	77720	50000	83000	46500
1984	52586	89838		52500	41800	86300	19300
1985	0	71473	70000	55320	61000	85600	76200
1986	0	93223		10900	73000	102000	0
1987	0	98741		59000	40000	98700	
1988							

(1) CTCI : Classification type pour le Commerce International

PERIODE DE REFERENCE : - année civile : CNUCED 1 et 2 ; FAO/SSS ; FAO/GSA ; USDA  
- campagne agricole internationale (juillet/juin) : FAO/DPCI ; CIB  
- campagne agricole nationale : FAO/SMIAR

REMARQUE : pour CNUC1, CNUC2, DPCI, SSS le calcul a été effectué sur la base d'un taux de blutage de la farine de blé de 72%, pour les autres sources, les données sont

(1) CTCI : Classification type pour le Commerce International

PERIODE DE REFERENCE : - année civile : CNUCED 1 et 2 ; FAO/SSS ; FAO/GSA ; FAO/DPCI ; USDA  
- campagne agricole nationale : FAO/SMIAR

Tableau 7 : MOYENNE DES IMPORTATIONS DE RIZ ENTRE 1970 ET 1986 (1)  
 SELON LA CNUCED 2 ET LA FAO SSB  
 (en milliers de tonnes)

PAYS	70/73	77/80	83/86	TCAM (*)
BENIN	8450 1974	14938 26494	26000 53607	9,82 31,67
BURKINA FASO	1320 440	20993 4046	67325 14946	38,77 34,15
CAMEROUN	22956 2170	22956 140917	402275 267030	26,95 49,34
CAP VERT	3808 1947	7527 5517	11710 7605	9,81 12,02
COTE D'IVOIRE	100270 70645	172386 75980	355165 146991	11,11 6,30
GAMBIE	11247 10520	28847 19837	48612 48387	12,97 13,56
GHANA	41546 25439	33500 46911	49305 18341	1,44 -2,69
GUINEE BISSAU	23089 14778	22434 14368	22507 46003	-0,21 9,93
GUINEE KONAKRY	26750	72375	83380	9,94
LIBERIA	4773 51610	69386 63009	56407 84585	22,85 4,20
MALI	26434 9340	24623 3315	141105 59196	14,98 16,63
MAURITANIE	18925 3861	41198 32495	73740 57530	12,00 25,25
NIGER	2721 374	19046 4911	21795 6065	18,93 26,13
NIGERIA	2091 4617	469812 456673	346802 336618	53,10 42,97
SENEGAL	167154 195350	279246 297155	356140 291360	6,51 3,39
SIERRA LEONE	30017 34672	41795 14830	49296 25885	4,22 -2,41
TCHAD	26 16	2775 3065	13532 9838	68,41 70,77
TOGO	3444 1694	13580 13494	21130 61804	16,32 34,95

\* Taux de Croissance Annuel Moyen

(1) Premier chiffre FAO SSB - Second chiffre CNUCED 2

bleau 7 bis : MOYENNE DES IMPORTATIONS DE BLE ET DE FARINE DE BLE  
ENTRE 1970 ET 1986 SELON LA CNUCED 2 ET LA FAO SSB (1)  
(en milliers de tonnes)

PAYS	70/73	77/80	83/86	TCAM (*)
BENIN	15338 20246	33815 38672	34239 35172	6,92 4,71
BURKINA FASO	19730 26597	25181 34544	28630 36848	3,15 2,75
CAMEROUN	62531 64735	108172 127775	97333 177959	3,76 8,79
CAP VERT	5581 1215	10343 7614	14050 18134	8,00 25,26
COTE D'IVOIRE	87621 87766	169774 207468	214433 220781	7,74 7,99
GAMBIE	3859 3613	7155 10018	13135 25794	10,75 17,80
GHANA	80229 99875	139889 139883	95324 72063	1,45 -2,68
GUINEE BISSAU	4771 12520	4598 4481	4276 8963	-0,91 -2,75
GUINEE CONAKRY	24425	32118	62153	8,09
LIBERIA	9206 13710	14223 28695	21648 20123	7,39 3,25
MALI	16294 12511	20278 23493	41030 36757	8,00 9,40
MAURITANIE	10335 20232	52238 63664	162358 145185	25,80 17,85
NIGER	6385 8066	20069 20026	36123 28333	15,54 11,04
NIGERIA	363192 410502	1162058 959640	1175979 1444391	10,29 11,05
SENEGAL	113873 133920	125233 126298	125173 136890	0,79 0,18
SIERRA LEONE	36454 29305	29554 33110	27069 26894	-2,45 -0,71
TCHAD	10792 3536	11853 12822	30097 24825	8,92 17,63
TOGO	14797 12472	22550 19114	44518 44635	9,61 11,21

(\*) Taux de Croissance Annuel Moyen

(1) Premier chiffre FAO SSB - Second chiffre : CNUCED 2

### RESULTATS ET REFLEXIONS A PARTIR DES ETUDES DE CAS

Les études de cas Gambie - Mali - Mauritanie - Sénégal offrent deux types de résultats bien distincts :

- une réflexion sur l'intérêt d'une double approche "élaboration d'inventaire et études de cas" (objets des trois dossiers techniques) pour disposer d'une information quantitative et qualitative la plus riche possible sur toutes les données concernant les échanges céréaliers, principalement les mesures et les flux ;
- des éléments de réflexions et d'analyses concrets sur les mécanismes effectifs des échanges céréaliers de ces quatre pays et sur le rôle des mesures de maîtrise des échanges céréaliers.

### MECANISMES ET LOGIQUES DES ECHANGES CEREALIERS DANS LES CAS GAMBIE, MALI MAURITANIE, SENEGAL

#### \* IMPORTANCE DU CADRE GENERAL DANS LA DETERMINATION DES MESURES DE MAITRISE DES ECHANGES

Les mesures sont très différentes et obéissent à des logiques nationales très éloignées les unes des autres :

- pour la Gambie : libéraliser le commerce, les prix, le taux de change pour faire jouer les avantages comparatifs par rapport aux pays voisins, notamment dans le domaine céréalier.
- pour le Mali : garantir la valorisation d'une production nationale existante par une protection forte (renforcée par ailleurs par l'enclavement) avec libéralisation du marché intérieur au détriment des consommateurs (forte augmentation des prix à la consommation).
- pour la Mauritanie : libéraliser les échanges pour bénéficier des avantages comparatifs par rapport aux pays voisins avec, malgré tout, une volonté de soutien d'une production céréalière (récemment développée) par une protection souple et nuancée.
- pour le Sénégal : relancer la production céréalière par la protection tout en préservant au mieux le pouvoir d'achat du consommateur et les recettes fiscales de l'Etat.

Formellement, ces orientations générales déterminent très fortement les décisions prises par les Etats concernant les mesures de maîtrise des échanges céréaliers :

- Gambie : - Suppression des mesures tarifaires, para-tarifaires et de restriction quantitative,
  - institution de taxes à la consommation,
  - libéralisation du commerce international,
  - dévaluation (avec taux flottant).
- Mali : Après la période de libéralisation (1986) :
  - rétablissement de mesures tarifaires, para-tarifaires et de restriction quantitative ponctuelle,
  - libéralisation du commerce intérieur,
  - prix subventionné au producteur,
  - dispositif de jumelage entre importations et commercialisation intérieure.
- Mauritanie : - Quasi inexistence de mesures tarifaires et para-tarifaires
  - restriction quantitative, sélective et ponctuelle,
  - prix au producteur subventionné pour le riz,
  - prix au consommateur le plus bas possible,
  - commerce extérieur libre.
- Sénégal : - Mesures tarifaires et para-tarifaires,
  - plafonnement en volume des importations,
  - prix producteur libre,
  - prix subventionné au consommateur,
  - commerce intérieur libre, avec une forte emprise de la CSP,
  - commerce extérieur réglementé.

De ce point de vue, il existe une logique formelle (cohérence des mesures par rapport aux objectifs). Néanmoins, la fragilité de ces cohérences nationales est facilement perceptible et s'explique dès qu'elles se trouvent réunies et confrontées aux autres. Ceci n'est pas imputable à la définition même des mesures, mais aux divergences des stratégies générales retenues par les pays.

\* LA DIFFICILE EQUATION ENTRE QUATRE GRANDES CATEGORIES D'AGENTS ECONOMIQUES : LES COMMERCANTS, LES ETATS, LES CONSOMMATEURS ET LES PRODUCTEURS DANS LE CADRE DES REALITES NATIONALES ET DE L'ESPACE REGIONAL.

Les stratégies et les objectifs globaux des pays, la définition concrète des mesures de maîtrise des échanges céréaliers recouvrent une réalité socio-économique dans laquelle ces quatre grandes catégories

d'agents représentent des intérêts et des rationalités différentes. Cette réalité doit être explicitée pour comprendre la distance et les "écarts" entre politiques affichées et politiques appliquées qui peuvent être constatés et analysés au sein de chaque pays et dans le sous-ensemble régional constitué de ces quatre pays.

Globalement, un constat s'impose :

- deux agents, les Etats et les producteurs, raisonnent presque exclusivement dans un cadre national ;
- les deux autres, les commerçants de façon sûre mais aussi, dans une moindre mesure, les consommateurs se situent davantage par rapport à un espace plus large où les "réalités" nationales, les mesures de maîtrise en particulier sont à intégrer pour mieux les "contourner".

Ainsi, pour les quatre pays, des logiques partielles et temporaires peuvent être constatées, privilégiant l'Etat et le Consommateur (Sénégal), les Commerçants (Gambie), l'Etat et les Producteurs (Mali), une alliance plus large Commerçants-Producteurs du secteur privé (Mauritanie).

Quant au niveau régional, c'est la logique des commerçants avant tout qui prédomine, parfois à l'encontre des mesures prises par l'Etat (tarifaire, para-tarifaire, restriction quantitative), parfois en prenant appui sur des opportunités offertes par des groupes de producteurs (dans les zones frontalières, cas de la Gambie et de la Mauritanie), d'autres fois avec l'accord tacite de l'Etat (Gambie, Mauritanie dans le cas des importations destinées à la réexportation).

#### CONSEQUENCES DE CES SITUATIONS

Elles sont de deux ordres :

##### Diverses mesures apparaissent comme peu efficaces et fluctuantes

- Les mesures de maîtrise des échanges apparaissent peu efficaces parce qu'elles ne sont pas ou peu appliquées (et pas applicables) ou sont "détournées", c'est-à-dire utilisées dans d'autres cadres logiques que ceux dans lesquels elles ont été définies (cas du Sénégal).
- Les mesures sont souvent de nature conjoncturelle, très fluctuantes par conséquent, reflétant davantage une préoccupation de la part des Etats de maintenir une cohérence immédiate et par essence très fragile entre les quatre grands protagonistes de cette quadrature du cercle (cas du Mali).

La conséquence immédiate de ceci est que les mesures de maîtrise des échanges ne permettent pas de fournir un cadre stable à long terme pour les producteurs nationaux de céréales et pour les investissements productifs agricoles.

Certaines distorsions se trouvent confortées par cette situation

Ainsi la Mauritanie et, encore davantage, la Gambie se spécialisent de fait dans la réexportation au détriment de leur production nationale, de leurs propres recettes budgétaires et des préoccupations de protection de l'agriculture des pays voisins. Ceci ne peut se faire, bien sûr, que grâce aux marchés internationaux, faciles d'accès et offrant des prix faibles (en particulier pour les brisures de riz et la farine de blé) qui permettent le fonctionnement de ces circuits. Sur cette base, les circuits se consolident au fur et à mesure par un phénomène d'auto-développement dans une logique qui déborde largement celle des filières. Il ne faut pas toutefois oublier de noter que les pays voisins acceptent parfois, tacitement ou non, de telles distorsions.

LOGIQUES ESPACE REGIONAL ET ECHANGES FRONTALIERS : RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS A PARTIR DE L'ANALYSE COMPAREE DES QUATRE PAYS.

De ces réflexions, trois idées "force" apparaissent crès nettement et méritent d'être soulignées :

La grande hétérogénéité et les différences importantes entre les mesures de maîtrise prises par les pays

Contrairement à des convictions courantes, ces différences entre politiques nationales existent bien et ne tendent pas à s'amenuiser ou à s'estomper. Ceci tient au fait que les stratégies globales des pays présentent des divergences importantes et sont relativement contradictoires.

Ceci indique que ces politiques ne peuvent pas constituer un cadre cohérent, stable au niveau régional, mais au contraire qu'elles peuvent être à l'origine d'importantes distorsions.

La réalité de l'espace régional pour les échanges céréaliers

Le sous-espace régional constitué par les quatre pays existe. Il se concrétise par des échanges palpables entre les pays sous forme de flux (frontaliers, intra-régionaux, importations, réexportations ...) et par des mécanismes d'ajustement ou de contournement des mesures qui montrent

qu'il y a une connexion et une interrelation continue entre les politiques et les mesures de chacun des pays.

#### Le rôle des importations en provenance de l'extérieur

Parce que des importations céréalières représentent des volumes importants sur lesquels se greffent des circuits inter-régionaux (flux de réexportation), elles constituent un élément indispensable, déterminant la mise en place et la consolidation des différentes logiques existantes dans l'espace régional.

En termes de conclusions, trois recommandations sont avancées :

Dans toute approche de recherche et de réflexion sur les questions d'harmonisation des mesures de maîtrise des échanges extérieurs céréalières, il est indispensable de discerner et de prendre en compte simultanément ces trois aspects : espace régional, différence des mesures et rôle des marchés mondiaux. De cette manière, l'harmonisation des mesures revêt un contenu précis, très différencié et va bien au-delà de l'idée simple que ce thème suggère.

Pour toute approche concrète et opérationnelle, il est indispensable de partir de la dynamique des espaces régionaux existants (groupes intégrés de pays comme celui de l'étude de cas), seule base réelle qui permette de saisir dans sa globalité la problématique des échanges frontaliers et inter-régionaux.

Enfin, sans vouloir anticiper, il apparaît que des propositions de maîtrise des échanges ne peuvent être définies à partir d'un seul de ces niveaux. Elles doivent comprendre un ensemble cohérent de mesures visant simultanément les politiques nationales, l'espace régional et les relations avec les marchés internationaux. Il est certain que de telles propositions induisent pour les pays et les différents agents économiques des coûts et avantages qui sont à prendre en compte dans un système global de compensations et d'incitations.

## AMELIORATION DE L'INFORMATION DES INVENTAIRES PAR LES ETUDES DE CAS

La confrontation des deux démarches "inventaires" et "études de cas" permet d'apporter des améliorations sensibles dans deux directions : celle de l'information proprement dite et celle de l'analyse des réalités socio-économiques que sous-tendent les échanges céréaliers et l'élaboration des politiques.

### \* La capacité de l'information

Pour les mesures, la confrontation permet de comprendre la mesure (ce que ne fait pas un tableau, si détaillé soit-il - cf. tableaux par pays) en lui donnant souvent la rationalité de(s) l'opérateur concerné(s), (Etats, commerçants, consommateurs, producteurs et les enjeux (contradictoires, conflictuels) entre ces opérateurs que pose un ensemble de mesures de maîtrise des échanges.

Elle a également pour avantage de resituer la (les) mesure(s) simultanément à un moment précis dans une séquence temps plus longue et de savoir si elle est appliquée ou non, point très difficile à obtenir à partir d'un travail d'inventaire.

Pour les flux, cette confrontation de deux démarches est quelque peu paradoxale. En effet, d'une part elle rend plus complexe la question en apportant d'autres sources d'information (publiques, privées) même si celles-ci sont fragmentaires et partielles ; mais, en même temps, elle permet d'approcher des ordres de grandeur et de comprendre la vraie nature des flux (destination finale, ...). Le travail de terrain apporte deux éléments complémentaires importants :

- . une idée sur la qualité et la nature des produits céréaliers, aspects que l'inventaire délaisse totalement ;
- . la compréhension des filières, des logiques production/consommation pour chacun des produits.

### \* La qualité des analyses pouvant être faites sur les échanges céréaliers eux-mêmes

La double démarche a apporté, de ce point de vue, des éléments qualitatifs très importants. Elle a permis en effet :

- de mieux cerner les flux en distinguant (même de façon très approximative) la part destinée à la réexportation, et au transit de celle destinée à la consommation nationale ; voire même d'appréhender les flux non déclarés et enregistrés ;

- de mettre en relation les informations de l'inventaire avec celles relatives aux productions nationales, aux niveaux de consommations. Les études de cas ont ainsi un rôle essentiel quant à l'importance de la qualité des produits dans les échanges céréaliers (brisures de riz, farine de blé ...) ;
- d'aborder les questions de prix de façon plus pragmatique en intégrant mieux la diversité des situations dans le temps et dans l'espace : diversité des importations selon la provenance, la qualité des produits, le cadre de ces échanges ... diversité des prix à la production et à la consommation au rythme des variations annuelles, interannuelles et selon les différents systèmes de production (irrigués, non irrigués ...). En particulier, le prix CAF des différentes importations apparaît comme une donnée difficile à saisir et qui ne doit pas être traitée de façon normative pour que les analyses faites à ce sujet soient opérationnelles ;
- enfin, de comprendre comment des politiques nationales constituées par des ensembles de mesures de maîtrise des échanges céréaliers ayant une logique interne relativement cohérente peuvent devenir des éléments d'une autre logique s'intégrant dans une problématique régionale à partir du jeu de certains opérateurs économiques.

Ces deux grandes séries de constat, très générales, montrent que cette confrontation est indispensable pour consolider les informations de ces inventaires et en donner les principales interprétations. Concrètement, elle peut être envisagée de deux façons différentes : soit par des missions comme celles qui ont été effectuées pour les quatre études de cas, soit grâce au fonctionnement d'un réseau qui comprendrait, au niveau des pays, des interlocuteurs permanents (institutions ou personnes physiques). Ces deux modalités ne sont pas incompatibles et sont à mettre en oeuvre dans le cadre d'une dynamique de réflexion globale autour de ces deux thèmes espace régional et échanges céréaliers.

Au-delà de ces aspects, il y a lieu de reconnaître les limites de cette confrontation. Celle-ci ne peut en effet apporter des éléments précis d'information sur certaines données (volume des réexportations,...), aspects qui doivent faire l'objet d'approches plus spécifiques.

TROISIEME PARTIE :

REFLEXIONS METHODOLOGIQUES ET TECHNIQUES A PARTIR DES  
RESULTATS ACTUELS DE CES TROIS DOSSIERS

ENSEIGNEMENTS A TIRER DE CETTE PREMIERE PHASE DES TRAVAUX D'INVENTAIRE

Ils sont à discerner selon qu'ils portent sur les bases de données ou les inventaires proprement dits. Ils sont essentiellement d'ordre méthodologique et technique et sont ici présentés sous les aspects essentiels (les conclusions de chaque dossier les développent de façon plus détaillée).

ENSEIGNEMENT A PARTIR DES DEUX BASES DE DONNEES (1)

- . D'un point de vue méthodologique, les enseignements ou les questions sont les suivants :
  - la nomenclature détaillée des mesures, retenue initialement, demande probablement à être simplifiée. La question se pose s'il faut ou non retenir les six grandes composantes, plus particulièrement celles correspondant aux politiques internes, aux politiques financières et monétaires ;
  - pour la consolidation de toutes les données collectées, il est indispensable de prévoir la consultation des pays eux-mêmes, à travers des interlocuteurs compétents et impliqués. Cette méthode de travail auprès de dix-huit pays exige des procédures souples, reposant plus sur des individus que sur des institutions ;
  - faut-il maintenir l'objectif de collecter et saisir les mesures pour l'ensemble des produits céréaliers ou bien n'est-il pas plus sage, pour l'instant, de retenir les deux céréales essentielles, blé et riz, quitte à y ajouter, à plus long terme, les autres céréales, voire même d'autres produits agricoles qui ont une place reconnue dans les échanges : viande et sucre par exemple ;
  - il est apparu (les études de cas y ont contribué pour beaucoup) intéressant que d'autres variables puissent être prises en compte dans cet inventaire : prix CAF, prix réels aux producteurs, consommateurs, taux de change. De fait, ces variables, qui ne correspondent pas à des mesures au sens juridique du terme, exigent une approche totalement différente (avec des difficultés méthodologiques et techniques nouvelles) qui est difficilement compatible avec celle de l'inventaire des mesures ;

---

(1) cf. parties 2 et 3 des dossiers inventaires mesures et flux.

**Previous Page Blank**

- la reconstitution chronologique de l'évolution des mesures, dont l'intérêt n'est pas discutable, pose beaucoup de problèmes. Une réflexion est à mener pour arrêter, de façon réaliste et pragmatique, ce qui peut être fait dans ce domaine.
- . D'un point de vue strictement technique, cette première phase permet d'insister sur deux points :
  - la nécessité d'avoir un accès facile aux sources d'information, secondaires plus particulièrement, tels le FMI, la BIRD, le GATT. Bien que l'équipe de travail n'ait pas eu le temps, matériellement, d'avoir recours à ces sources, les quelques tentatives faites durant cette phase ont montré que cela était difficile et exigeait des accords préalables clairs ;
  - l'organisation d'un dialogue avec les dix-huit pays partenaires exige une dynamique de travail précise, de type réseau. Avant de se lancer dans un tel exercice, il est indispensable d'avoir bien identifié les partenaires (personnes ou institutions), de proposer des méthodes de travail simples ainsi que des modalités pratiques de fonctionnement (délai, ...).

\* Pour l'inventaire des flux

Les principaux aspects méthodologiques à souligner sont les suivants :

- la nécessité d'intégrer dans la base de données, en plus des données statistiques produites par les sources choisies, certaines estimations en volume. Cette intégration pose peu de problèmes quand elles sont faites systématiquement sur moyenne période comme dans le cas de l'USDA, FAO/SMIAR. Par contre, quand elles émanent directement de sources ou de personnes au niveau des pays eux-mêmes, il est difficile d'envisager leur enregistrement dans la base de données ;
- une amélioration doit être apportée au niveau des séries elles-même en assurant une distinction plus nette entre importations totales, part des flux commerciaux, de l'aide alimentaire, des importations destinées à la réexportation. Ceci exige une consultation, plus précise que celle qui fut faite lors de cette première phase, auprès des équipes chargées de ces aspects des différentes sources d'information (ce qui, dans la pratique, est une tâche difficile, ne serait-ce que pour des questions matérielles) ;

- enfin, comme dans le cas de l'inventaire des mesures (dossier 1), se trouve posée la question de savoir s'il faut ou non restreindre le nombre de produits céréaliers (en favorisant le blé et le riz) et réduire ou augmenter le nombre des sources d'information. Les analyses faites (cf. dossier 2) apportent quelques éléments de réponse, mais une réflexion plus approfondie doit permettre d'explicitier définitivement les choix à faire.

En termes techniques, un point apparaît essentiel : comment travailler concrètement avec chacun des dix-huit pays sur la base des séries qu'offre la base de données dans l'esprit d'apporter les compléments, ajustements ou appréciations nécessaires. Les études de cas ont, là encore, exploré cette idée mais conduire ce travail auprès de dix-huit pays demande des procédures qui restent à définir et ne seront pas, de toute façon, faciles à gérer.

#### ENSEIGNEMENTS A PARTIR DE L'EBAUCHE DES DEUX INVENTAIRES (1)

Une fois "réglée" la consolidation de ces deux bases de données, il s'agit en effet de voir quel sera le contenu définitif donné aux inventaires, c'est-à-dire quelles sorties seront faites à partir de ces bases de données et quel travail restera à faire, non seulement pour la présentation formelle de celles-ci, mais aussi le dernier traitement de ces données avant leur diffusion.

##### \* Pour l'inventaire des mesures

Celui-ci pourrait avoir trois composantes dans sa forme finale :

- I - une situation récente (la plus proche possible de 1988) de l'état de l'ensemble des mesures réglementant les échanges céréaliers pour les dix-huit pays (reprenant donc les six composantes) ;
- II - une évolution sur la décennie passée (1977-1986) de mesures spécifiques de politique interne et financière qui présenterait, d'une part, les données officielles (taux de change, prix producteurs, prix consommateurs) et, d'autre part, les données effectives ;
- III - pour certaines mesures d'échanges, choisies pour leur importance, l'évolution sur la décennie passée (elles appartiendront essentiellement aux premières composantes de la nomenclature : tarifaire, paratarifaire et restriction quantitative.

---

(1) cf. parties 4 des dossiers 1 et 2.

Outre les aspects méthodologiques et techniques mentionnés ci-avant pour la base de données, cette proposition implique les dispositions suivantes :

- le choix de l'année - situation récente (I). Il se fera bien sûr à partir des informations existantes (cf. fiches standard) et de la capacité de confirmer ou d'infirmer ces données avec des partenaires nationaux (cf. travaux réalisés pour les quatre pays) ;
- pour la seconde composante (II), un important travail complémentaire sera à mener, d'une part pour obtenir les données officielles pour l'ensemble des pays (le dossier 1 montre actuellement qu'il existe beaucoup de "trous"), d'autre part pour essayer d'inventorier les données concernant les taux et prix effectifs ;
- enfin, pour l'évolution de certaines mesures sur la décennie passée (III), il reste à identifier celles qui feront l'objet du travail à partir d'une analyse d'impact, et de la connaissance des données existantes.

\* Pour l'inventaire des flux

Il pourrait être composé de deux parties :

- les tableaux par pays et par produit avec les sources d'information définitivement retenues (A) sous la forme de présentation actuelle (cf. dossier 2) ;
- la chronique définitivement retenue ou reconstituée pour les produits choisis avec les commentaires et les interprétations expliquant le(s) choix (sous forme d'un texte synthétique d'une page par tableau indiquant en particulier les grandes tendances sur longue période, le pourquoi de celles-ci et l'interprétation des divergences le cas échéant) (B).

Outre les aspects déjà présentés pour la base de données de cet inventaire, la partie B nécessite un travail important d'analyse qui est abordée de façon incomplète et non systématique dans les parties 5 et 6 du dossier 2 actuel. En fait, ce travail doit permettre une analyse systématique de toutes ces séries (statistique et autres) et de toutes les données produit par produit, pays par pays. La première étape de traitement des sorties de la base de données exige des compétences dont l'équipe de travail ne disposait pas durant la première phase. Quant à la seconde, bien qu'elle ne soulève pas de problèmes majeurs, elle demande une dynamique et une efficacité de travail, tout particulièrement avec des opérateurs des pays.

PERSPECTIVES DE CES TRAVAUX ET RESULTATS
--

Toutes les réflexions ci-dessus tendent à indiquer l'intérêt et la nécessité de finaliser ces inventaires dans un terme assez proche, avec deux préoccupations majeures :

- mettre à la disposition des équipes travaillant sur ces thèmes de nouveaux outils et une information complémentaire, acceptée et disponible pour tous les utilisateurs ;
- valoriser ces données à partir de réflexions spécifiques qui permettent d'identifier et de formuler des propositions concrètes en matière d'échanges céréaliers, tant dans le cadre des pays que dans celui de groupe de pays et d'espace régional.

#### LES TRAVAUX A MENER DANS CETTE PERSPECTIVE GENERALE

Comme le montrent les réflexions et enseignements développés dans les chapitres précédents, des travaux méthodologiques et techniques restent à faire et doivent permettre de :

- reprendre et affiner certains aspects de méthode qui n'ont pu être approfondis lors de la première phase ;
- poursuivre la collecte et la saisie des données, principalement auprès des sources multilatérales qui n'ont pu être consultées lors de la première approche ;
- enfin, provoquer et animer une dynamique d'échanges d'informations, de confrontation et de consolidation avec les dix-huit pays ;
- finaliser "le produit inventaire", puis envisager, du point de vue de l'utilisateur, son utilisation et sa diffusion.

En termes concrets, toutes ces tâches et travaux ont des échéances diverses : court terme pour la consolidation et la finalisation des inventaires, moyen terme pour leur diffusion, valorisation et utilisation. Il y a lieu de bien les différencier pour esquisser ce que pourrait être la phase suivante de cette première étude.

#### PERSPECTIVES COURT TERME

A court terme, il s'agit d'assurer une bonne articulation entre la première et une seconde phase de travail. Ceci revient à envisager des modalités précises de discussions et de réflexions à partir des dossiers actuels avec les partenaires concernés. Au stade d'avancement des inventaires, il n'est pas souhaitable de poursuivre sans se donner "un temps d'arrêt" qui permettra de faire connaître la démarche et d'utiliser toutes les expériences de travaux analogues qui ont pu être menés par ailleurs.

Ces débats, qui constitueraient la première étape de cette seconde phase, pourraient être conduits auprès de diverses instances :

- les partenaires et institutions africaines, qu'elles soient nationales ou régionales. Le CILSS pourrait être un partenaire de premier rang compte tenu de l'intérêt porté à ce type de travail, de sa participation au dossier "études de cas" et des travaux déjà menés (Diagnostic permanent, projet Echanges céréaliers ...)
- le Club du Sahel dont la vocation et la finalité sont de promouvoir ce type de réflexion auprès de ses membres et qui est le cadre idéal pour donner des perspectives concrètes de débat, de réflexion et de confrontation entre différentes équipes de recherche ;
- les institutions françaises qui ont été associées étroitement à la première phase de l'étude (Ministère de la Coopération, CCCE) et qui ont un rôle actif dans tous les débats sur ces aspects ;
- d'autres instances telles le Réseau Stratégies Alimentaires,...

#### PERSPECTIVES MOYEN TERME

A moyen terme, bien que cette question se soit posée déjà explicitement durant la première phase, il y a lieu d'envisager l'appropriation et la maîtrise de ces nouveaux outils. De fait, plusieurs aspects sont à considérer derrière ce constat général :

- en premier lieu, il est évident qu'un tel outil de travail doit être approprié par les différents utilisateurs des pays et des instances régionales directement impliqués. Cette appropriation demande une participation aux travaux de cette seconde phase et certainement des actions de formation, de vulgarisation, propres à tout fonctionnement de banques de données (serveur, utilisateur), afin que les informations disponibles soient accessibles et effectivement utilisées ;

- en second lieu, une telle base de données doit faire l'objet d'un processus de réactualisation et de mise à jour permanente. De telles fonctions nécessitent des compétences, des moyens, des équipes qui sont à prévoir à ce stade de l'élaboration mais aussi tout un réseau de relations entre sources d'informations et organismes spécialisés ;
- enfin, ce type d'outils doit permettre d'instruire et de préparer les décisions portant sur les réglementations des échanges céréaliers. Il doit donc être capable d'orienter et de favoriser les travaux, recherches liés à la définition des politiques céréalières prises dans les contextes nationaux et régionaux.

Une seconde phase, faisant suite à cette étude, doit pouvoir répondre simultanément aux objectifs court terme et impulser les activités qui permettront d'atteindre ces objectifs moyen terme.

Elle doit, pour ce faire,

- pouvoir poursuivre le travail technique sur les bases proches de celles de la première étape (c'est-à-dire avec des moyens logistiques assez semblables) ;
- mais aussi s'ouvrir à un cadre institutionnel plus diversifié qui permette d'associer étroitement les dix-huit pays concernés et de développer des dynamiques de travail avec les principaux opérateurs responsables des questions céréalières et des approches régionales (ce qui demande des moyens plus spécifiques).